

GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE DU 4 MARS 2021

**MODIFICATION DES SERVICES CENTRAUX
SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET SCN CAP NUMÉRIQUE**

Comme annoncé au CTSCR du 28 janvier 2021 et au CTR du 1^{er} février 2021, l'organisation informatique des services centraux de la DGFIP évolue en profondeur. Après la création le 1^{er} janvier 2021 de la délégation à la transformation numérique (DTNum), un nouveau service des systèmes d'information (SSI) et un service à compétence nationale, la direction des projets numériques (DPN), seront mis en place le 1^{er} septembre 2021.

1. Une nouvelle organisation au service des missions de la DGFIP

La DGFIP est une administration régaliennne qui apporte un concours essentiel au bon fonctionnement de l'État, des administrations publiques et de l'économie. C'est aussi une administration au service des usagers, qui les informe et les accompagne.

Conformément à l'engagement pris dans le contrat d'objectifs et de moyens, la DGFIP s'engage à exercer ses missions de façon exemplaire, avec les plus hauts standards de qualité et en s'adaptant aux évolutions de la société et de ses attentes en termes de modernité, de proximité et d'accompagnement des usagers. Cette orientation stratégique se traduit par des transformations autant sur la relation de la DGFIP avec ses usagers que dans l'exercice de ses missions : fiscales, comptables, financières...

Pour relever ces défis, un des leviers majeurs réside dans la capacité à saisir les opportunités offertes dans chacune des missions de la DGFIP par la transformation numérique.

Le numérique occupe une place de plus en plus prégnante dans la relation avec les usagers et dans le travail quotidien de nos agents. Pionnière dans le domaine des services en ligne, la DGFIP a encore récemment montré sa capacité à se mobiliser et à transformer son système d'information pour mettre en place le prélèvement à la source et, plus récemment, le fonds de solidarité.

Pour répondre aux besoins croissants et légitimes des usagers, des partenaires et des agents, et pour accompagner les métiers dans les transformations qu'ils portent, la DGFIP doit aller plus vite, plus loin dans sa transformation numérique. Cette accélération passe par :

- la valorisation des données ;
- la diffusion de la culture numérique à nos agents informaticiens ou administratifs ;
- l'écoute de la satisfaction des services sur le contenu fonctionnel et la disponibilité des applications ;
- la généralisation de la démarche centrée sur l'utilisateur tant sur le plan de l'ergonomie que dans la prise en compte de son avis ;
- l'accélération et l'agilité de nos projets informatiques ;
- la réalisation de nouveaux outils qui apporteront automatisation, ergonomie et performance pour leurs utilisateurs (Pilat, Roc-SP, Topad pour NRP...) ;
- la résorption de la dette technique ;



- la rénovation des infrastructures et notamment l'investissement dans le cloud Nubo.

Pour porter cette ambition et à la suite de la création de la délégation à la transformation numérique, une nouvelle organisation issue du rapprochement du SCN Cap numérique et du service SI est mise en place. Elle est constituée d'un service d'administration centrale, le nouveau service des systèmes d'information, aux contours largement repensés, et d'un service à compétence nationale d'administration centrale, la direction des projets numériques. Ce SCN est rattaché au SSI.

L'organisation de ces nouvelles entités au sein des services centraux de la DGFIP, constituées de 21 structures, incarne les objectifs de transformation de la DGFIP dans le domaine numérique :

- l'organisation à plat vise un fonctionnement plus transverse, plus collectif, plus agile évitant les pièges du cloisonnement par spécialité (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, production) ;
- la réduction du nombre de couches hiérarchiques rend la structure plus réactive ;
- des responsables de projets uniques sont mis en place ; leur équipe regroupe les fonctions de maîtrise d'ouvrage (MOA) et de maîtrise d'œuvre (MOE) au bénéfice de la cohérence et de la fluidité ;
- sur les projets majeurs de la DGFIP actuellement recensés, 8 directions de projet (DP) sont créées et regroupent au plus près les fonctions MOA et MOE, facilitant ainsi les itérations courtes et la mise en place de modes de fonctionnement plus agiles, associant les utilisateurs ;
- un nouveau bureau de l'intégration regroupe les fonctions d'intégration inter-applicative, d'architecture technique et d'intégration de l'exploitabilité avec un double objectif : d'une part un pilotage unifié et fluidifié de ces équipes transverses qui apportent une contribution majeure à l'ensemble des projets ; d'autre part une prise en compte plus en amont par les projets des exigences pour un fonctionnement en production de qualité.

En complément, pour les applications dont la maintenance est stabilisée, le transfert de l'activité de MOA vers les métiers permettra de dégager des ressources pour mener de nouveaux projets.

Ces changements visent la fluidité, le travail en proximité, la plus grande réactivité. Ils visent aussi la prise en compte tout au long du projet de la satisfaction des utilisateurs dans toutes ses dimensions : ergonomie et accessibilité, qualité de fonctionnement, améliorations proposées.

Alliée à l'impulsion apportée par la DTNum en matière de valorisation des données, de culture numérique et d'expérience utilisateur, cette organisation permettra une accélération de la transformation du système d'information de la DGFIP pour accompagner et soutenir les transformations des métiers de la DGFIP au bénéfice de tous : usagers, partenaires et agents.

Les organigrammes généraux du nouveau SSI et de la DPN figurent en annexe 1.

2. Le nouveau service des systèmes d'information

Le SSI est dirigé par un chef de service, assisté par un adjoint de rang sous-directeur et par le directeur de la DPN (de rang sous-directeur). Comme pour l'ensemble de l'organisation,



l'esprit du fonctionnement de la tête du SSI est collectif, fluide, réactif.

Le SSI est constitué de 5 structures. Leur organisation est détaillée en annexe 3 par des organigrammes détaillés : ces derniers rendent compte des effectifs actuels et non des emplois. Naturellement, ils ne rendent pas compte des mouvements du 1^{er} septembre.

Le département de la gouvernance et du support, issu du DGSSI, gère les fonctions RH, budget, marché et la protection des données pour l'ensemble du réseau informatique : le SSI, la DTNum, la DPN et les DISI. Il anime la gouvernance du SSI en matière de planification d'activité et d'attribution des missions aux structures DISI.

La mission de pilotage du développement est une structure nouvelle qui porte le pilotage global du développement en s'appuyant sur le pilotage des projets réalisés par les directions de projet et les bureaux de gestion des SI métiers. La mise en place d'une organisation très transversale en matière de développement (8 directions de projet et 6 bureaux de gestion des SI métiers) nécessite une animation renforcée avec les objectifs suivants :

- suivre l'activité globale de fabrication afin d'anticiper les arbitrages, de les instruire en amont pour accélérer les décisions au bénéfice de la fluidité du fonctionnement de l'organisation ;
- informer les décideurs de l'avancement global des projets jusqu'à la mise en production ;
- animer, en lien avec le département de la gouvernance et du support, la relation entre les structures de fabrication (DP et bureaux) et les DISI afin d'utiliser au mieux les ressources et les compétences de développement du réseau ;
- assurer le suivi des marchés transverses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre : cette tâche s'est considérablement accrue ces dernières années du fait des dotations budgétaires accordées aux projets de la DGFIP. Un pilotage rigoureux est nécessaire pour obtenir la meilleure qualité et réactivité attendue de nos fournisseurs.

Le bureau du pilotage de la production et du service aux utilisateurs est issu d'une réorientation du bureau SI-2A engagée début 2020 pour se tourner davantage vers les utilisateurs aussi bien en termes d'écoute, d'information et de capacité à améliorer en continu la qualité du service rendu. Il poursuit ses missions traditionnelles en matière de pilotage de l'exploitation, de l'assistance, de l'édition et de la téléphonie.

Le bureau de l'architecture et des normes est issu du bureau SI-1A. Outre ses fonctions actuelles sur l'architecture et la sécurité applicative du SI DGFIP, il assume aussi le rôle de référence sur les métiers de maître d'œuvre et de maître d'ouvrage.

Le bureau des infrastructures et de la sécurité est issu du bureau SI-2B. Il porte les infrastructures informatiques mutualisées de la DGFIP : les datacenters, le réseau, les serveurs mutualisés (GCOS, IBM, Exa*, VM*, cloud, MMA), les infrastructures de données, de sauvegarde, de sécurité, de supervision, les postes de travail... Il porte également le centre opérationnel de sécurité de la DGFIP (SOC).

3. La direction des projets numériques

La direction des projets numériques est constituée de 16 structures : une mission à vocation interministérielle, 8 directions de projet, 6 bureaux de gestion des SI métiers et un bureau transverse. Leur organisation est détaillée en annexe 3 par des organigrammes



détaillés : ces derniers rendent compte des effectifs actuels et non des emplois. Naturellement, ils ne rendent pas compte des mouvements du 1^{er} septembre.

La nouvelle mission Sirhius pilote le système d'information RH interministériel Sirhius dans tous ses aspects : la maîtrise d'ouvrage transverse (qui agit, comme aujourd'hui, à l'échelon interministériel), la maîtrise d'œuvre transverse (issue de SI-1D) et la maîtrise d'ouvrage DGFIP (issue de Cap agents) rejoignent donc cette nouvelle structure, localisée à Noisy-le-Grand.

La direction des projets RH pilote les projets de la sphère RH (Mouv-RH, Semafor, nouvel Eden-RH, Camelia). Elle rassemble les équipes MOA et MOE associées, issues de Cap agents et SI-1D. Cette structure est localisée à Noisy-le-Grand.

La direction de projet Pilat regroupe sous un pilotage unifié les équipes MOA (issue de Cap entreprises) et MOE (issue de SI-1D) du projet. Cette structure est localisée à Noisiel et Noisy-le-Grand.

La direction de projet Roc-SP regroupe sous un pilotage unifié les équipes MOA (issue de Cap recouvrement) et MOE (issue de SI-1B) du projet. Pour faciliter la reprise du recouvrement forcé des amendes, l'équipe MOE d'AMD rejoint aussi cette structure. Cette structure est localisée à Montreuil, Nantes et Noisy-le-Grand.

La direction des projets des particuliers pilote les projets de la sphère des particuliers : la refonte du parcours usagers de la télédéclaration, le remplacement d'Iliad du fait de son obsolescence et la dématérialisation des 2042 (en lien avec le SDNC). Elle rassemble des équipes issues de Cap particuliers et de SI-1E, localisées à Noisy-le-Grand.

La direction du projet e-enregistrement regroupe sous un pilotage unifié les équipes MOA (issue de Cap particuliers) et MOE (issue de SI-1D) du projet. Cette structure est localisée à Noisiel et Noisy-le-Grand.

La direction de projet des référentiels regroupe sous un pilotage unifié les équipes MOA et MOE des référentiels (Topad, PERS, OCFI, R-taux, Ficoba3). Dans ce cadre, elle mène les projets Topad-cible pour NRP et le nouveau Ficoba. Ses équipes sont issues de Cap usagers et de SI-1E et sont localisées à Noisy-le-Grand.

La direction de projet des services aux usagers regroupe sous un pilotage unifié les équipes MOA et MOE des services offerts aux usagers : impots.gouv.fr, ENSU-présentation, PayFiP, Tipi, Satelit, e-contacts, PCR-portail, APRDV, Smartphone... Elle mène le volet portail du PCR et le projet ENSU-créances. Par capillarité, d'autres équipes (annuaires, APIM) font également partie de cette structure. Les équipes de cette structure sont issues de Cap particuliers, Cap recouvrement, Cap usagers, SI-1E, SI1F et sont localisées à Montreuil et à Noisy-le-Grand.

La direction de projet des professionnels pilote les projets de la sphère des professionnels : le volet copropriétaire du PCR, OSS, I-quit et Rebeca. Elle rassemble les équipes MOA (issues de Cap entreprises) et MOE (issues de SI-1C) de ces projets. Cette structure est localisée à Nantes et à Noisy-le-Grand.

Le bureau de l'environnement de travail et des applications des agents pilote le développement des outils quotidiens transverses des agents : messagerie, visioconférence, mobilité, portail Ulysse, portail agent, PIGP, annuaire agents (volet MOA), Nausicaa, ITM, applications RH en production (hors Sirhius)... Ce bureau mène le projet de refonte de Nausicaa. Ses équipes, issues de Cap agents, SI-1D, SI-1F et SI-2B sont localisées à Montreuil et Noisy-le-Grand.



Le bureau du SI du foncier, du patrimonial, de la sécurisation et du contrôle pilote le développement des applications en production de ces domaines (Majic, BNDP, Patrim, Fidji, ANF, Erica, Ficoba2, Suivi successions...). Ce bureau mène également des projets actuellement en phase de fabrication : EAI (avec des fonctions de MOA et de MOE), Telefon, Bofip. Ce bureau regroupe des équipes issues des bureaux Cap usagers, SI-1C et SI-1D localisées à Noisiel et Noisy-le-Grand.

Le bureau du SI des professionnels pilote le développement des applications en production de ce domaine : Médoc, Gespro, TPCSI, téléprocédures du pro EDI et EFI, SPEP, Rebeca, ACIS, FDL... Il exerce des fonctions de MOA et MOE sur les applications Gespro, TAM, Procol, les téléprocédures, SPEP, Gestamendes. Il mène, en tant que MOE, le projet de modernisation de Médoc-central. Ses équipes, issues de Cap entreprises et de SI-1C, sont localisées à Nantes et Noisy-le-Grand.

Le bureau du SI des particuliers pilote le développement des applications en production de ce domaine : taxation IR et TH, FIP, REC, REC-PAS, RAR, Sacre, Sispeo, ARA... Ce bureau mène également les projets de modernisation de la taxation IR-TH, du recouvrement (REC) et du recoupement (SIR), ainsi que le volet occupation (RODL) du projet GMBI. Ce bureau regroupe des équipes issues des bureaux Cap particuliers, Cap usagers, SI-1C et SI-1E localisées à Montreuil et Noisy-le-Grand.

Le bureau du SI du secteur public local pilote le développement des applications en production de ce domaine : Hélios, Delphes, Compas, Cadran, Fidelio, CEP, PSAR, DFTnet, Noémie... Il mène également, en tant que MOE, les projets CFU, Slam, Anafi. Les équipes de ce bureau sont issues du bureau SI-1F et sont localisées à Montreuil.

Le bureau du SI de la comptabilité, de la dépense de l'État et du domaine pilote le développement des applications en production de ce domaine : PAY-Paysage, PEZ, India, Demeter, Coriolis, Angelis, Hermès... Il gère aussi le développement d'applications transverses : Agir, Opéra-CDG... Ce bureau mène, en tant que MOE, les projets Infinoë et Demeter-2C. Les équipes de ce bureau sont issues du bureau SI-1B et sont localisées à Montreuil.

Le bureau de l'intégration est un nouveau bureau transverse constitué d'équipes issues de Cap usagers, SI-1C, SI-1E, SI-2B et SI-2C. Ces équipes transverses contribuent de façon majeure à la fabrication des projets ou des maintenances dans les étapes d'intégration inter-applicative, d'architecture technique et d'intégration de l'exploitabilité. Ce rapprochement doit permettre de gagner à terme en efficacité du pilotage d'ensemble, en visibilité sur l'avancement des projets et en fluidité de fabrication. Ce bureau sera localisé à Nantes, Noisiel et Noisy-le-Grand.

4. Le pilotage de la création du SSI et de la DPN

Pour mettre en œuvre une organisation apte à porter les ambitions données par le contrat d'objectifs et de moyens, des travaux ont été engagés en 2020 par l'encadrement de Cap numérique et du SSI. Ces travaux, qui ont progressivement associé les chefs de bureau, les adjoints puis les AFIPA, ont permis d'établir l'organigramme général présenté en CTSCR le 28 janvier et en CTR le 1^{er} février.

Concomitamment à ces présentations aux organisations syndicales, les cadres et les agents de Cap numérique et de SSI ont bénéficié d'une présentation de la nouvelle organisation générale par leur chef de structure. À cette occasion, les agents ont pu faire part de leurs questions et observations.



En partant de l'organigramme général, des travaux complémentaires, associant les cadres et dans certains cas les agents concernés, ont permis d'établir les organigrammes détaillés figurant en annexe 3.

Dans la très grande majorité des cas, par souci d'efficacité, les équipes actuelles ont gardé leur intégrité, ce qui peut dans certains cas conduire, sur certaines applications en maintenance, à avoir encore un fonctionnement séparé entre MOA (dans une direction de projet) et MOE (dans un bureau SI métier). Mais pour l'ensemble des projets en construction, les équipes MOA issues de Cap numérique et MOE issues de SSI ont pu être regroupées. La préservation de l'intégrité de certaines équipes transverses administratives ou techniques conduira au fait qu'elles apporteront leurs services à des équipes MOE d'autres structures (DP ou bureau) que leur propre structure. Cette situation est conforme à l'esprit de transversalité souhaité dans la nouvelle organisation.

Dans de rares cas, lorsque le bon exercice des missions et l'organisation de l'équipe le permettaient, certaines équipes ont été scindées, avec une consultation spécifique des agents concernés.

En parallèle de ces travaux sur l'organisation opérationnelle des futurs SSI et DPN, des comités de pilotage associant Cap numérique, SSI, SRH, SPIB et le cabinet du DG se tiennent régulièrement depuis novembre pour préparer la nouvelle organisation dans toutes ses dimensions (dialogue social, emplois, RH, SIRH, ...).

Après l'échange avec les organisations syndicales sur la future organisation détaillée, la finalisation de la nouvelle organisation sera examinée lors d'un CTSCR et d'un CTR au printemps 2021.

5. L'accompagnement RH des agents dans la nouvelle organisation

5.1. Un transfert des missions, des emplois et des agents dans l'organisation cible, sans démarche particulière pour les intéressés

Le principe du transfert dans l'organisation cible d'équipes préexistantes dans leur ensemble, le cas échéant renforcées par des nouveaux recrutements, a été privilégié. Par conséquent, cette nouvelle organisation se traduira par des transferts d'emplois et de missions sans changement de résidence administrative dans les nouvelles structures.

Les agents titulaires concernés seront directement réaffectés dans l'organisation cible et recevront à cet effet une nouvelle notification d'affectation nationale (changement de service et de bureau), sans démarche particulière de leur part. Leur résidence géographique d'affectation nationale demeurera inchangée. Toutefois, dans ce cadre, afin de faciliter les relations de travail, des aménagements pourront être recherchés pour rapprocher les équipes travaillant ensemble. Ces évolutions potentielles seront travaillées avec les agents concernés.

Les contractuels et les apprentis seront destinataires d'un avenant au contrat signé.

Dans certains cas, la ligne hiérarchique des agents titulaires et des contractuels concernés pourra être modifiée.

5.2. Le maintien du régime indemnitaire actuel

Les nouveaux services étant considérés comme relevant de l'administration centrale, les



primes associées continueront à être perçues, de même que les autres primes liées aux qualifications informatiques ou aux missions transférées.

5.3. Des délais de séjour inchangés

Aucun nouveau délai de séjour ne sera opposé aux agents à la date de la mise en place de la nouvelle organisation. Néanmoins, les agents encore tenus par un délai de séjour resteront tenus par ce délai de séjour et ne pourront pas formuler de demandes de mutation au titre de la convenance personnelle.

5.4. La possibilité pour les agents actuellement en poste au SSI et à Cap numérique de participer aux mouvements 2021

Comme documenté dans les fiches des derniers CTSCR et CTR, sous la condition habituelle des délais de séjour, les agents qui le souhaitent ont pu effectuer une demande de mobilité pour convenance personnelle dans les mouvements 2021, dans les conditions de droit commun (ils ont pu par exemple demander à changer de bureau au sein du SSI et de Cap Numérique, comme habituellement).

Pour rappel, ils ne bénéficieront dans ce cas, ni de priorité, ni de garantie, ni de dispositif indemnitaire spécifique.

5.5. Des recrutements 2021 dans le cadre des mouvements de mutation, qui reposeront sur l'organisation actuelle des services

Le remplacement des agents actuellement en poste dans les services du SSI et de Cap Numérique, qui libéreront leur emploi suite à une promotion, un départ en retraite ou en mobilité pour convenance personnelle, s'effectuera principalement dans le cadre des mouvements de mutation à effet au 1/9/2021.

Les agents intéressés ont postulé, dans les conditions habituelles, pour les bureaux du SSI et de Cap Numérique existants. Lors des entretiens de recrutements, une information leur a été communiquée sur leur futur service d'affectation dans l'organisation cible.

S'agissant des cadres A+ (à partir du grade d'IDIV CN), en cas de changement de mission, les recrutements pourront le cas échéant s'appuyer sur la publication de fiches de poste.

5.6. Un accompagnement par l'encadrement de proximité et les services RH

Il n'est pas mis en place de cellule spécifique d'accompagnement à cette opération. Toutefois, tout l'encadrement reste à la disposition des agents pour répondre à leurs interrogations et les accompagner.

Une présentation collective avec un temps d'échange a été réalisée auprès de chaque équipe du SSI et de Cap Numérique. Des entretiens bilatéraux peuvent être menés à la demande des agents, pour évoquer en tant que de besoin leur situation personnelle ou approfondir la description des missions. Pour des points plus spécifiques, les équipes compétentes des bureaux RH de centrale et du DGSSI seront attentives à pouvoir accompagner les agents.